

Le fonctionnement

Le SBCDol est le coordinateur du Contrat Territorial et le maître d'ouvrage du volet Milieux Aquatiques.

A son initiative, un comité technique, un comité de suivi et un comité de pilotage assurent la concertation et la coordination nécessaire à l'aboutissement du programme d'action.

Ces différents comités valident progressivement les étapes d'élaboration du Contrat Territorial volet Milieux Aquatiques.

La Commission Locale de l'Eau, portée par le SBCDol, veille à la mise en œuvre des dispositions du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne.

Le Contrat Territorial volet Milieux Aquatiques permettra l'engagement d'un programme pluriannuel d'actions en cohérence avec cette stratégie.

Toutes les actualités du SAGE et du SBCDol sur :
www.sage-dol.fr

Contacts

Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne
1, avenue de la Baie - Parc d'activités Les Rolandières
35 120 DOL DE BRETAGNE - contact@sage-dol.fr
Tel : 02.57.64.02.54

Avec le soutien financier de :



Réalisation : SBCDol - mars 2017



L'élaboration du **Contrat Territorial** des bassins versants côtiers de la région de Dol de Bretagne



Les cours d'eau côtiers de la région de Dol-de-Bretagne constituent un patrimoine important de notre territoire. Permettant de nombreux usages économiques et de loisirs il n'en demeure pas moins que leur fonctionnement doit être amélioré...

Pour cela, le SBCDol élabore

Un Contrat Territorial volet Milieux Aquatiques

*Une cohérence
hydrographique*



Une solidarité amont/aval

Qu'est-ce qu'un contrat territorial ?

Il s'agit d'un outil proposé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour engager plusieurs structures locales (maîtres d'ouvrages) et partenaires institutionnels autour d'un programme commun d'actions. Il est élaboré grâce aux volontés locales, une forte concertation et doit entrer en cohérence avec les autres programmes du territoire. A terme, il se réalise sur plusieurs années.

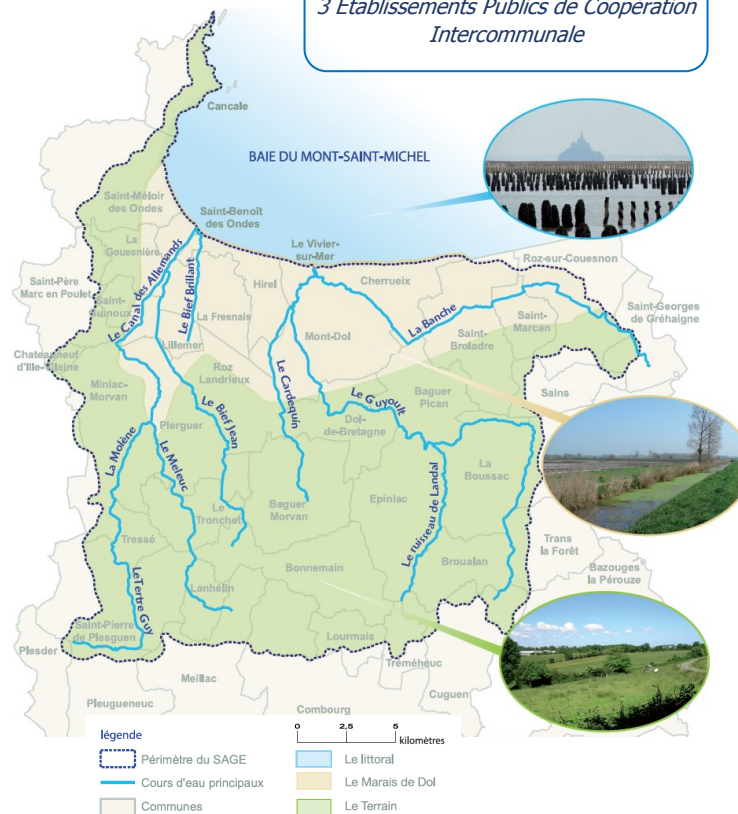
Qu'est-ce que le volet Milieux Aquatiques ?

C'est un outil de développement permettant de préserver et améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques en tenant compte des différents usagers d'un territoire donné. A terme, la qualité des cours d'eau est préservée voire améliorée.

Un programme d'action

- Pour réaliser des travaux d'entretien
- Pour réaliser des travaux de restauration
- Pour accompagner les propriétaires
- Pour connaître et communiquer

*Un SAGE, 451 km² de superficie
700 km de cours d'eau et canaux
41 communes
3 Etablissements Publics de Coopération
Intercommunale*



Les Moyens

Le SBCDol dispose d'un Technicien rivière chargé de l'élaboration du Contrat Territorial.

Un diagnostic sera réalisé en 2017 afin de vérifier les besoins du territoire et prioriser les actions.

Les intérêts du Contrat Territorial

Sensibiliser et conseiller les usagers, les propriétaires du territoire qui souhaitent entretenir les cours d'eau,

Mobiliser les maîtrises d'ouvrages locales autour de ce projet commun,

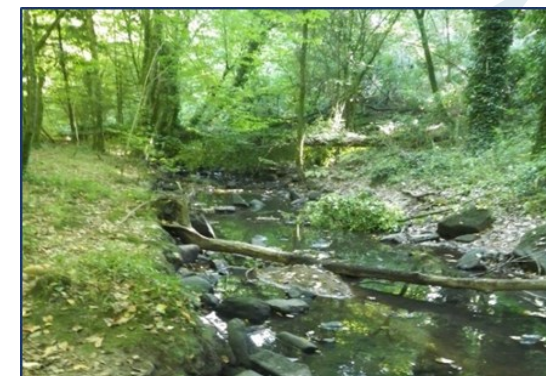
Faire émerger des actions d'entretien et de restauration des milieux aquatiques,

Œuvrer pour la préservation, l'amélioration et la gestion quantitative de l'eau en adéquation avec les orientations du SAGE,

Informier et accompagner les propriétaires face aux contraintes réglementaires qui peuvent se présenter,

Proposer un programme d'action (travaux) aux usagers et propriétaires locaux sur la base du volontariat,

Porter financièrement une partie des travaux dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).



Renseignements : 02.57.64.02.58

M. Fabien HYACINTHE –Technicien rivière